Montréal

Commission permanente du conseil municipal
sur les services aux citoyens

Rapport de consultation et recommandations sur

LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DES JEUNES MONTRÉALAIS À LEUR VILLE

Rapport déposé au conseil municipal
Le 28 mai 2007

Ville de Montréal
Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux comités et commissions du conseil
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission : ***Président*** ***M. Jean-François St-Onge*** *Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville* ***Vice-présidente*** ***Mme Mary Deros*** *Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* ***Membres*** ***M. Ross Blackhurst*** *Arrondissement de LaSalle* ***M. Maurice Cohen*** *Arrondissement de Saint-Laurent* ***Mme Suzanne Decarie*** *Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles* ***M. Sylvain Lachance*** *Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* ***Mme Clementina Teti-Tomassi*** *Arrondissement de Montréal-Nord* ***M. Frank Venneri*** *Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension*	Montréal, le 28 mai 2007 Monsieur Marcel Parent Président du conseil Hôtel de ville de Montréal Monsieur le président, Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens, le rapport de la consultation publique tenue les 15, 28 et 31 mars 2007 concernant le sentiment d'appartenance des jeunes Montréalais à leur ville et les recommandations de la commission adoptées le 19 avril 2007. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs. « ORIGINAL SIGNÉ » Jean-François St-Onge Président « ORIGINAL SIGNÉ » Amélie Régis Secrétaire-recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 4

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE 4

LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DES JEUNES MONTRÉALAIS À LEUR VILLE 6

Contexte et réalités *6*
Enjeux *7*
La faiblesse du sentiment d'appartenance *7*

LES COMMENTAIRES ET OPINIONS DES CITOYENS 9

La sécurité *9*
La propreté *9*
L'offre d'activités *9*
Les infrastructures *10*
L'animation dans le milieu *10*
Le transport en commun *11*
L'habitation *11*

LES RECOMMANDATIONS 12

LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DES JEUNES MONTRÉALAIS À LEUR VILLE

INTRODUCTION

La commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens a été approchée par le Conseil jeunesse de Montréal pour étudier le degré d'attachement des jeunes à leur ville et aux services qui leur sont offerts.

Pour favoriser le succès de cette consultation et pour mobiliser un maximum de jeunes, la commission a donc décidé de se rendre dans des lieux jeunesse pour entendre les préoccupations de ces Montréalais.

Ainsi, trois séances publiques ont été tenues – les 15, 28 et 31 mars 2007 – dans des endroits différents, répartis dans les secteurs Est, Centre et Ouest du territoire de la ville. La Caserne 1830, située dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, le Centre des loisirs de l'arrondissement de Saint-Laurent et le Cégep du Vieux-Montréal, situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, ont chacun reçu la visite de la commission dans le cadre de cette consultation publique.

Au cours de ces assemblées, M. Jean-François St-Onge, président de la commission, et M. Marcel Tremblay, membre du comité exécutif et responsable des services aux citoyens, ont introduit le sujet à l'étude. Par la suite, Mme Marilou Filiatreault, présidente du Conseil jeunesse de Montréal, a présenté des orientations pouvant guider la discussion. Elle a été aidée de Mme Sylvie Lepage, conseillère en développement communautaire du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, qui s'est davantage intéressée aux programmes et services offerts par la Ville et destinés, entre autres, à améliorer la qualité de vie des jeunes. D'autres fonctionnaires, soit M. Olivier Beausoleil, conseiller en développement communautaire, Mme Suzanne LaFerrière, conseillère en développement de l'habitation, et M. Martin Wexler, chef de division de la planification de l'habitation, étaient également en soutien.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru 14 jours avant la tenue de l'assemblée publique, soit le 1er mars 2007, dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone et dans un journal distribué gratuitement afin de rejoindre de façon plus optimale les jeunes. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, à l'hôtel de ville et sur le portail de la Ville. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier et courrier électronique, à environ 250 individus et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet. Une publicité réalisée par le Conseil jeunesse de Montréal a été jointe à l'envoi pour des fins éventuelles d'affichage. Enfin, un communiqué a été transmis à tous les médias nationaux, locaux et universitaires.

Une centaine de personnes se sont présentées à l'une ou l'autre des trois séances publiques de la commission qui comportaient une période de questions et de commentaires réservée aux citoyens. La commission y a entendu, au total, environ 35

intervenants. La commission n’a reçu aucun document écrit.

Deux séances de travail ont été nécessaires afin de préparer l’assemblée publique, d’analyser les interventions et de formuler les recommandations. Durant cette période, la commission a pu compter sur la collaboration précieuse des membres du Conseil jeunesse de Montréal et de représentants des services du Développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle ainsi que de la Mise en valeur du territoire et du patrimoine.

Dans le cadre de la consultation publique, la présidente du Conseil jeunesse de Montréal (CjM), Mme Marilou Filiatreault, a présenté des constats sur la réalité des jeunes résultant de rencontres diverses avec ceux-ci.

Ainsi, d'entrée de jeu, le CjM constate que la question du sentiment d'appartenance est au cœur du développement social et territorial de nombreux centres urbains et qu'il est devenu une préoccupation majeure des villes canadiennes et mondiales.

Il présente les objectifs qu'il entend rencontrer en procédant à la consultation, à savoir :

- Être à l'écoute pour bien représenter les jeunes et leurs préoccupations ;
- Favoriser un espace de confiance et d'interactions ;
- Apporter des éléments de compréhension à la réalité des jeunes ;
- Trouver des pistes de solutions visant le développement du sentiment d'appartenance.

On constate également qu'il existe plusieurs types de sentiment d'appartenance, qu'ils soient territorial, institutionnel, social, etc. Mais le CjM souhaite davantage se concentrer sur le sentiment d'appartenance territorial qui couvre plusieurs aspects, tels que la diversité des besoins (sports, loisirs, parcs, infrastructures, etc.)

D'ailleurs, le sentiment d'appartenance territorial est intimement lié au rapport qu'entretient le jeune avec son espace, son environnement et à son degré d'affection par rapport à celui-ci. Ainsi, il témoigne de la notion d'attachement, voire même de fierté, à son territoire et de la revendication d'appartenance à ce lieu d'habitation (quartier, arrondissement, ville).

Contexte et réalités

Le CjM rappelle que le poids démographique des 15-29 ans est en constante baisse au Québec depuis 1976. Ainsi, les jeunes de cette catégorie d'âges représentaient 29,2 % de la population en 1976, 28,8 % en 1981, 22,6 % en 1991 et, enfin, 19,7 % en 2001. Pour sa part, Montréal compte 450 000 jeunes âgés de 12 à 30 ans, ce qui représente 27,7 % de sa population.

Et ces jeunes ont de multiples visages puisqu'ils sont étudiants, travailleurs, déscolarisés, issus de la rue, issus de l'immigration, autochtones, etc. Cette diversité de la jeunesse révèle donc une variété d'enjeux qui doivent être pris en considération : les réalités sont parfois marquées par de fortes disparités de conditions de vie, d'un arrondissement à l'autre, d'un quartier à l'autre.

Enjeux

Certains enjeux identifiant la jeunesse montréalaise ont fait l'objet d'avis émis par le CjM et présentés à la Ville de Montréal. Il s'agit :

- Le départ des jeunes familles vers les villes de banlieues ;
- L'augmentation de la situation précaire des jeunes ;
- Le maintien d'un taux de chômage élevé chez les jeunes ;
- Les phénomènes sociourbains affectant la jeunesse ;
- Les préoccupations des jeunes en matière de transports collectif et actif.

Découlant de ces enjeux, le CjM constate que les jeunes identifient plusieurs aspects favorisant le sentiment d'appartenance. Ainsi, ils veulent pouvoir apprécier leur milieu de vie, ils veulent s'identifier à leur milieu de vie, ils souhaitent vivre dans un environnement propre et sécuritaire, ils espèrent connaître leur milieu, ils veulent partager une vision commune et des centres d'intérêt, ils veulent s'engager et participer et, enfin, ils veulent qu'on respecte les différences.

La faiblesse du sentiment d'appartenance

Le CjM constate également que certains facteurs entravent le développement du sentiment d'appartenance chez les jeunes, soit le manque ou l'insuffisance d'infrastructures sportives ou culturelles dans leur quartier, le manque de lieux de socialisation, la pauvreté et les phénomènes sociourbains, la difficulté d'accès à des logements abordables et à la propriété, la fragilisation des liens familiaux, le décrochage scolaire, la précarité professionnelle et le chômage ainsi que les difficultés d'intégration.

Ainsi, la faiblesse du sentiment d'appartenance entraîne une série de conséquences comme l'exode des jeunes familles, le manque de participation des jeunes à la vie civique et communautaire et le non-respect des jeunes face à leur environnement.

Mais, en sentant qu'ils ont une place dans leur milieu de vie, les jeunes seront plus susceptibles d'exercer leur rôle de citoyens et, ainsi, de participer à la vie de la communauté.

En misant sur le développement du sentiment d'appartenance des jeunes, la Ville de Montréal s'assure, selon le CjM, de leur offrir une meilleure qualité de vie, d'une participation active de leur part, de la prévention des phénomènes sociourbains et d'une relève.

La représentante du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, Mme Sylvie Lepage, indique que la Ville de Montréal a fait, en 1990, de la jeunesse une priorité. Conséquemment, la Ville a développé des activités et des programmes, en collaboration avec des partenaires du milieu, qui visaient à valoriser les jeunes.

Selon le CjM, la consultation publique tenue dans le cadre des travaux de la commission sur les services aux citoyens est un premier pas vers le développement ou le renforcement du sentiment d'appartenance et traduit la volonté de donner une réelle place aux jeunes afin qu'ils puissent s'exprimer, construire leur appartenance montréalaise et exercer leur citoyenneté avec fierté. Pour lancer le débat, la question suivante était posée aux jeunes : êtes-vous fiers d'être Montréalais ?

LES COMMENTAIRES ET OPINIONS DES CITOYENS

Tel que mentionné précédemment, une centaine de personnes se sont présentées aux trois assemblées publiques portant sur le sentiment d'appartenance des jeunes Montréalais à leur ville. Environ 35 d'entre elles ont pris la parole. La commission tient à remercier ces personnes pour la qualité de leurs interventions. Elles ont permis un débat constructif qui permettra d'améliorer sans cesse la qualité de vie des citoyens de Montréal et plus particulièrement des jeunes.

Certains thèmes ont spécialement retenu l'attention des jeunes. Il s'agit des questions de sécurité, de propreté, de l'offre municipale d'activités, des infrastructures, de l'animation sur le terrain, du transport en commun et de l'habitation.

La sécurité

La question de la sécurité a été abordée abondamment par les intervenants, toutes assemblées confondues. Lorsqu'ils parlent de sécurité, les jeunes font surtout référence au phénomène des gangs de rue. Plusieurs ont exprimé leur inquiétude face à cette menace grandissante, certains s'empêchant même de pratiquer certaines activités, de se rendre à des lieux quelconques ou de porter des vêtements aux couleurs reliées à un gang de rue par crainte de représailles.

Par ailleurs, le manque de sécurité dans certains lieux publics, comme les parcs, a soulevé quelques inquiétudes.

La propreté

La propreté de la ville a également retenu l'attention des jeunes. Ils seraient plus enclins à respecter leur environnement s'ils sentaient que des efforts étaient faits, notamment pour le ramassage des seringues souillées et l'élimination des *tags*. D'ailleurs au sujet des graffitis, plusieurs ont exprimé le souhait d'avoir davantage de murs légaux pour réaliser des œuvres. L'idée d'organiser des expositions ou des concours est également ressortie, l'objectif étant plutôt d'offrir des alternatives créatives pour les jeunes.

Mais pour d'autres jeunes de l'organisme *Y'a quelqu'un l'aut' bord du mur*, les murs légaux ne sont pas la solution miracle au problème des graffitis. Ils privilégient plutôt une approche de prévention auprès des clientèles ciblées. De plus, des solutions de rechange peuvent être offertes aux propriétaires afin d'éviter que des graffitis ne soient réalisés sur des murs de leur propriété (la création de graffitis artistiques, la plantation de vignes, l'éclairage au sodium, etc.).

L'offre d'activités

L'adaptation des activités offertes par les arrondissements au goût des jeunes d'aujourd'hui est principalement ressortie de ce thème. Selon les jeunes, les activités suggérées ne correspondent plus exactement aux besoins des jeunes. Quelques constats

émanent donc de ce thème : de nouveaux sports ont fait leur apparition et la popularité de certains autres est en constante baisse, les jeunes sont friands de sports extrêmes, les jeunes ne souhaitent pas seulement avoir des activités encadrées.

Les jeunes demandent également que les activités offertes par les arrondissements rejoignent plusieurs groupes d'âge, comme les 6-12 ans, les 12-17 ans et les 18-30 ans.

De plus, on constate que l'offre d'activités culturelles est très diversifiée à Montréal, ce qui est à l'avantage de la Ville. Mais on remarque le manque de place pour la relève, notamment dans les maisons de la culture et autres lieux de diffusion culturelle. Une intervenante a même suggéré une programmation destinée aux adolescents dans les maisons de la culture.

La question des coûts est également revenue à quelques reprises. Les jeunes ont manifesté le désir d'avoir accès à des activités gratuites ou à prix abordable afin de tenir compte de leurs revenus. Des jeunes ont même suggéré la création de forfaits d'activités qui leur seraient destinés.

Les infrastructures

Ce thème est directement lié au précédent. En effet, les jeunes constatent que les activités ne sont plus adaptées à leur goût et à leurs besoins. Conséquemment, les infrastructures en place ne sont évidemment plus adaptées également. On identifie plusieurs problèmes reliés aux infrastructures, que ce soit le manque d'entretien, leur manque d'adaptation et le manque de lieux de socialisation.

Plusieurs ont exprimé le désir de voir le nombre de lieux de rencontre augmenter pour rejoindre plusieurs clientèles jeunesse (les 12-17 ans, les 18-30 ans, les homosexuels, etc.). Ces lieux n'ont pas à offrir d'activités encadrées, car les jeunes ne recherchent que des lieux pour se rencontrer entre amis.

L'animation dans le milieu

La présence de plusieurs intervenants sociaux a également permis d'enrichir les débats lors de la tenue des trois séances publiques. La plupart d'entre eux se sont dits favorables à une approche de valorisation des jeunes en assurant une présence d'intervenants sur le terrain. Cependant, ils constatent le manque de financement récurrent pour mettre en place de façon efficace ce genre d'approche.

De plus, les intervenants suggèrent d'utiliser le milieu scolaire et les organismes reconnus pour mieux rejoindre les jeunes et faire connaître les programmes, services et produits de la Ville de Montréal et pour se rapprocher de cette clientèle.

Le transport en commun

L’autobus et le métro sont les moyens privilégiés de transport des jeunes à Montréal. Cependant, on y remarque certaines lacunes, notamment dans le niveau de services aux extrémités de l’île. Les secteurs Est et Ouest seraient, effectivement, désavantagés par le manque de desserte, ce qui a pour effet d’augmenter considérablement la durée des transports pour se rendre, par exemple, au centre-ville.

L’habitation

La question de l’habitation a également fait surface à quelques reprises lors des trois assemblées publiques. Les jeunes se montrent inquiets face à la montée des prix des loyers, mais surtout des propriétés. Certains voudraient se porter acquéreurs, mais la flambée des prix et la grandeur des logements, devenus plus petits, les empêchent d’accéder à la propriété. Ils se tournent donc vers les banlieues, notamment quand vient le temps de fonder une famille.

LES RECOMMANDATIONS

Introduction

La Ville de Montréal a, depuis longtemps, fait de la jeunesse (les jeunes âgés de 12 à 30 ans) sa clientèle prioritaire et a développé un réseau de partenaires avec lequel elle a conçu et mis sur pied des mesures, des programmes et des activités afin de favoriser l'émergence de projets PAR et POUR les JEUNES. Cette philosophie d'intervention qui place le jeune au centre des actions, lui permet d'exprimer ses goûts, ses intérêts et ses talents, influence les façons de faire de nombreux partenaires et donne la chance aux jeunes eux-mêmes de devenir des leaders positifs dans leur communauté, de leur ville.

La Ville, consciente qu'elle ne peut actualiser seule l'ensemble des actions pouvant assurer le plein développement de la jeunesse, a fait le choix de travailler en concertation avec les forces vives des quartiers et les jeunes eux-mêmes. En effet, la Ville de Montréal et ses arrondissements travaillent directement avec les milieux de vie et les organisations présentes dans les différents secteurs d'intervention à la réalisation d'activités de sports, de loisirs, de projets et de démarches en développement social et de participation citoyenne, en relations interculturelles, en prévention, en médiation et résolution de problèmes, par des programmes d'activités parascolaires, en environnement, etc. Bien enracinés dans leur quartier, les organismes communautaires jeunesse (ex. : tables de concertation, centres de loisirs, maisons de jeunes, coopératives jeunesse de services, travailleurs de rue, etc.) et les institutions locales (les écoles, le Service de police, les CSSS, les intervenants municipaux, etc.) connaissent bien les réalités locales et les mesures à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de vie des jeunes et de leurs familles. Dans ces actions, le rôle des intervenants de terrain est majeur puisqu'ils sont les modèles de réussite et les adultes significatifs qui influencent la vie des jeunes et qui créent une relation de confiance. Grâce au travail de ces intervenants, qui agissent en prévention, les jeunes sont mieux outillés et sont moins vulnérables face aux problématiques.

(tiré de l'*Avis de la Ville de Montréal portant sur la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008 du gouvernement du Québec* – dépôt adopté au comité exécutif du 20 juillet 2005 - CE051417)

La commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens aimerait remercier tous les intervenants, particulièrement les jeunes, qui se sont déplacés lors des trois séances publiques sur le sentiment d'appartenance des jeunes Montréalais.

Les propos recueillis ont été très constructifs et éclairants sur la situation des jeunes à Montréal. À la lumière des interventions tenues lors de ces séances publiques, la commission recommande :

Considérant que la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle a développé une approche en « intervention de milieu », en concertation avec les 19 arrondissements et les directions corporatives concernées, et des Priorités jeunesse municipales 2007-2009;

L'ANIMATION DANS LE MILIEU

Recommandation 1
En collaboration avec les arrondissements, d'axer les actions de la Ville de Montréal en matière jeunesse sur l'intervention dans le milieu afin de miser sur la valorisation des jeunes. Cela peut se traduire par le développement d'activités avec les jeunes afin qu'ils en partagent les objectifs et qu'ils se sentent engagés et écoutés;

Recommandation 2
De faciliter le réseautage avec le milieu scolaire et les organismes jeunesse reconnus par les services corporatifs et les arrondissements pour mieux rejoindre les jeunes et, ainsi, faire connaître les programmes, services et activités de la Ville;

Recommandation 3
De privilégier la récurrence dans le soutien financier des organismes voués à la jeunesse afin de favoriser la multiplication des interventions sociales et, ainsi, assurer une stabilité dans les actions entreprises auprès des jeunes;

Recommandation 4
D'inciter les arrondissements à revoir l'offre de services et les infrastructures en sports, loisirs et culture afin de les adapter au goût et aux besoins des jeunes d'aujourd'hui, en particulier pour les 12-17 ans, et de vérifier la possibilité que l'administration municipale supporte financièrement des projets en partenariat avec les arrondissements;

Recommandation 5
En collaboration avec les arrondissements, d'évaluer la possibilité de mettre en place une programmation destinée aux adolescents par le biais des Maisons de la culture et des autres lieux de diffusion culturelle;

Recommandation 6
En collaboration avec les arrondissements, de favoriser, à moindre coût, une place à la relève dans la programmation et dans l'accessibilité aux maisons de la culture et aux autres lieux de diffusion culturelle;

Recommandation 7
De développer, de concert avec les arrondissements, des lieux de rencontre selon les besoins des différentes clientèles jeunesse;

Recommandation 8
D'inciter et/ou de supporter le développement d'activités interarrondissements, ce qui favoriserait le renforcement du sentiment d'appartenance;

Recommandation 9
Que la Ville organise, en collaboration avec les arrondissements et les divers partenaires impliqués, des Jeux de Montréal pour les 12-17 ans et continue de soutenir l'organisation des Jeux de Montréal dédiés aux 6-12 ans;

Recommandation 10
De mettre sur pied une activité annuelle vouée à la jeunesse, dont la principale clientèle serait les 12-17 ans et dont le concept serait développé par et pour les jeunes;

Recommandation 11
D'encourager les arrondissements à développer des activités à moindre coût en fonction des moyens financiers des jeunes;

Recommandation 12
De développer de nouveaux forfaits destinés aux jeunes afin de faire connaître certaines activités de la Ville (muséums nature, activités culturelles, etc.) et d'assurer une meilleure promotion de la carte Accès Montréal auprès des jeunes;

Recommandation 13
D'encourager les arrondissements à développer des activités qui favorisent les échanges intergénérationnels et interculturels;

Recommandation 14
D'assurer une meilleure diffusion de l'information sur les programmes d'emplois à la Ville de Montréal, destinés aux jeunes, comme le programme Placement Carrière-Été et le programme de Parrainage professionnel;

Recommandation 15
D'évaluer la possibilité de mettre sur pied un programme de stages à l'étranger destiné aux jeunes;

Recommandation 16
De supporter des initiatives visant à faciliter l'intégration, l'encadrement et l'accueil des jeunes en provenance des régions extérieures à Montréal;

Recommandation 17
D'organiser, en collaboration avec les arrondissements, des activités pour les jeunes favorisant la démocratie municipale : tournée d'écoles, programme conseiller d'un jour, conseils d'arrondissement pour les jeunes, etc., ce qui permettrait également aux élus de mieux connaître la réalité des jeunes;

Recommandation 18
Que l'administration municipale poursuive les discussions avec le gouvernement du Québec afin de relancer un programme dont les actions sont orientées sur les quartiers défavorisés, tel le programme de Renouveau urbain;

L'ENVIRONNEMENT

Considérant que la Ville de Montréal s'est dotée, en 2005, du premier Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise;

Considérant que ce plan s'appuie sur quatre principes directeurs, à savoir une collectivité au cœur du développement durable, une meilleure qualité de vie, une protection accrue de l'environnement et une croissance économique durable;

Recommandation 19
D'organiser, en collaboration avec les arrondissements et les partenaires du milieu, tels que le réseau scolaire, plus d'activités s'adressant particulièrement aux jeunes, dont la toile de fond est l'environnement;

Recommandation 20
De poursuivre les efforts pour faire de Montréal une ville verte, qui se démarque par ses actions des autres grandes villes canadiennes et américaines;

LE TRANSPORT EN COMMUN

Considérant que la vision et les orientations du Plan de transport de la Ville de Montréal ont été présentées en 2005;

Considérant que la version finale du Plan de transport est en cours d'élaboration;

Recommandation 21

D'évaluer la possibilité d'offrir plus de dessertes en transport en commun pour les secteurs Est (exemple : Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles) et Ouest (exemple : Sainte-Geneviève, Pierrefonds, Roxboro, L'Île-Bizard) de l'île de Montréal;

L'HABITATION

Considérant que les jeunes familles sont grandement susceptibles d'opter pour la banlieue en raison du prix et de la grandeur des logements et des propriétés disponibles à Montréal;

Recommandation 22

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine renforce et/ou définisse, en partenariat avec le gouvernement du Québec, des actions favorisant le développement de logements abordables, selon les besoins des jeunes familles, des étudiants, des finissants à la recherche d'un premier emploi, etc.;

Recommandation 23

Avec la collaboration des arrondissements, de sensibiliser les promoteurs et les constructeurs au développement d'alternatives écologiques (LEED) et au développement de projets conçus pour les jeunes familles;

Considérant que le comité exécutif a adopté, le 13 décembre 2006, le Programme de la propreté et de l'entretien 2007-2010;

Considérant qu'une des cinq cibles d'intervention de ce programme est l'affichage sauvage sur le domaine public et les graffitis sur les domaines public et privé*;*

Considérant qu'un des moyens d'intervention préconisés est de favoriser davantage la coalition de partenaires, des résidants et des organisations communautaires pour contrer la prolifération des graffitis sur les domaines public et privé*;*

Recommandation 24

Que l'Unité de propreté et d'entretien étudie, en collaboration avec les arrondissements, des alternatives créatives pour enrayer le problème de graffitis, que ce soit, par exemple, par l'augmentation du nombre de murs légaux, par l'exposition d'œuvres notamment dans des lieux publics, par l'organisation de concours de dessinateurs afin de laisser l'opportunité aux jeunes de s'exprimer et afin de valoriser le talent;

Recommandation 25

De développer des activités, dans le cadre des campagnes de propreté, en collaboration avec le milieu scolaire, engageant les jeunes ou émanant d'initiatives de jeunes;

Considérant que le phénomène des gangs de rue compte parmi les enjeux les plus préoccupants pour les jeunes Montréalais, poussant même certains d'entre eux à quitter des quartiers de la ville;

Considérant les mesures prises par le Service de police de la Ville de Montréal qui a mis en place une approche intégrée basée sur quatre axes d'intervention : répression, prévention, communication et recherche;

Considérant les deux comités de la Ville – le comité directeur du SPVM et le comité directeur Ville de Montréal/gangs de rue – créés pour comprendre et contrer le phénomène des gangs de rue;

Recommandation 26
D'intensifier et d'actualiser les actions mises en place pour rejoindre et intervenir auprès des jeunes les plus à risque afin d'enrayer le phénomène des gangs de rue;

Recommandation 27
De reconnaître, d'accentuer et d'encourager le support de la Ville et des arrondissements envers les organismes partenaires dont la mission vise, entre autres, la lutte aux gangs de rue;

Recommandation 28
D'identifier des actions permettant d'augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes dans les lieux publics, notamment dans les parcs;

Les recommandations 26, 27 et 28 seront acheminées à la Commission de la sécurité publique.

CONCLUSION

La Ville de Montréal s'associera aux grands partenaires gouvernementaux, institutionnels, communautaires et privés afin d'agir de façon concertée et intégrée sur l'ensemble du territoire montréalais pour assurer une prise en compte des recommandations des jeunes qui ont émané des consultations publiques. Le développement d'un sentiment d'appartenance à Montréal pour et par les jeunes est une démarche qui nécessitera un investissement en temps, en énergie et en ressources. C'est d'abord aux jeunes Montréalaises et aux jeunes Montréalais, notamment aux membres du Conseil jeunesse de Montréal, d'assumer un leadership en cette matière et aux instances comme la municipalité, de leur donner les moyens et un accès aux lieux de décision et d'organisation pour qu'elles/ils puissent faire émerger un Montréal, à leur image et répondant à leurs intérêts et à leurs goûts.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique du 19 avril 2007.